



LA DOUBLE DE NORMANDIE

AVIS DE COURSE

du 26 au 31 août 2024

Lieu : LE HAVRE

Autorité Organisatrice : CENTRE NAUTIQUE PAUL VATINE

EPREUVE COMPTANT POUR :

- **Le Championnat Voiles Océanes Double**
- **Le Championnat IRC Manche Atlantique Double**

1.0 LES REGLES DE COURSE SONT REGIES PAR :

- 1.1 Les règles course à la Voile (RCV) 2021-2024,
- 1.2 Les règlements de la FFV croiseurs handicap national et IRC
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2.0 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3.0 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux équipages composés de deux personnes. Une 3^e personne peut être inscrite au moment de la confirmation comme remplaçante sur des dates précises.

Si pour une raison impérative (manque d'équipier, blessure etc ...) un chef de bord souhaite prendre le départ de toute ou d'une partie de la régata en solo, il devra au préalable faire une demande auprès du comité de course et en cas d'accord produire une décharge de responsabilité des organisateurs. Cette disposition exceptionnelle n'ouvre droit à aucune réduction des frais d'inscription.

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A ou B ou C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^e ou 3^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation à plus de six milles d'un abri selon la division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux disposant d'un certificat OSIRIS à jour des classes B-C-D-R-L avec un coefficient d'au moins 15 brut, ou d'un certificat à jour IRC avec un rating d'au moins 0750.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent dès à présent retirer le formulaire d'inscription disponible sur le site du CNP Vatine (www.cnpaulvatine.fr). Ce formulaire complété et accompagné des frais d'inscription indiqués ci-dessous (paragraphe 4 - Droits d'inscription) est à renvoyer au Centre Nautique Paul Vatine (contact@cnpaulvatine.fr) Toute inscription non correcte ne sera pas prise en compte.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FF Voile compétition valide ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge OSIRIS ou IRC.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- une autorisation parentale pour les mineurs.

4.0 **DROITS D'INSCRIPTION OU PRE-INSCRIPTION**

Les droits requis sont les suivants :

Les inscriptions sont fixées à 400 € jusqu'au 15 Août , 500 € au-delà .

Pour être validée, la pré-inscription est soumise au versement d'un acompte de 150€

Le solde sera à régler au plus tard le 15 AOUT 2024.

La fiche d'inscription est disponible sur le site du CNPV :

Les Régates/Double de Normandie/ Fiche inscription DDN 2024

En cas de désistement, la somme de 150€ restera acquise à l'organisation.

Tout concurrent non à jour du règlement total de son inscription ne pourra prendre le départ.

NB : L'inscription et le paiement direct en ligne est possible sur www.cnpaulvatine.fr

5.0 **PROGRAMME**

5.1 Clôture des inscriptions :

25/08/2024 à 18h30 au CN Paul Vatine .

Le CNPV se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

Le nombre de bateaux admissibles est limité à 20 unités.

5.2 Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Parcours</i>	
26/08	Le Havre	Fécamp
27/08	Fécamp	Deauville
28/08	Deauville	Courseulles
29/08	Ouistreham	St.Vaast la Hogue
30/08	St.Vaast la Hogue	Ouistreham
31/08	Ouistreham	Le Havre

5.3 Les concurrents sont invités à prendre les petits déjeuners et les repas du soir en commun, préparés et fournis par l'organisation.

6. **INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront publiées sur le site www.cnpaulvatine.fr et envoyées aux concurrents par mël avec accusé de réception.

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtiers. Le Comité de Course se réserve le droit de modifier le programme annoncé en fonction des conditions météo rapportées aux types de bateaux et aux équipages.

8. CLASSEMENT**8.1 L'épreuve compte pour le classement Voiles Océanes Double****8.2 L'épreuve compte pour le classement IRC Double Manche Atlantique**

8.3 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

8.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps sans CVL.

9. PLACE AU PORT

Les places aux ports d'étape sont prises en charge par l'organisation.
Gratuité au port du Havre 7 jours avant ou après la régata.

10. PRIX

Les classements et remise des prix (Coupes et lots – Aucun prix en numéraire) seront proclamés au CN Paul Vatine le 31 Août 2024 à 17h30.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel – corporel - sanitaire).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

contact@cnpaulvatine.fr

www.cnpaulvatine.fr